

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Marie-Claude MILITON, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLETT.

Absent excusé : Cécile TARRADE, Corentin LE BOUQUIN

Absent : Marie-Claude MILITON

Procuration : Cécile TARRADE donne procuration à Vanessa LEITE

Corentin LE BOUQUIN donne procuration à Olivier BERGER

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Date de la convocation :

le 7 avril 2023

Secrétaire de séance :

Vincent SCHMITT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2023

Le procès-verbal du 17 mars 2023 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification.
Voté à l'unanimité.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Le conseil municipal, procède à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Olivier BERGER

Nombre de votants : 12

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : 10

M. Olivier BERGER est désigné en qualité de 3ème adjoint au maire.

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE ET CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE D'UNE DELEGATION

Le conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et conseiller municipal délégué aux ressources humaines et à l'enfance et jeunesse selon les taux de l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

- 1^{er} adjoint : 10.70 %
- 2^{ème} adjoint : 7.30 %
- 3^{ème} adjoint : 7.30 %
- Conseiller délégué : 6.80 %

Voté à l'unanimité.

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (article L 2123-20-1 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE = 2914.48€

II - INDEMNITES ALLOUEES

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total
BEAURE	40.30%	1622.29 €
VIESSANT	10.70 %	430.73 €
LE BOUQUIN	7.30 %	293.86 €
BERGER	7.30 %	293.86 €
SCHMITT	6.80 %	273.74 €

CONSEIL GENERAL : PROPOSITION DE DECOUPAGE - PARCELLE PRE-CHAUMONT

Le conseil municipal décide d'accepter la proposition de découpage, sans engagement d'une quelconque acquisition dans l'immédiat.

Voté à l'unanimité.

IMPLANTATION ECOLE SUIVANT PLAN DE DIVISION – MODIFICATION AFFECTATION PROPRIETE COMMUNALE UTILISEE PAR LE SERVICE PUBLIC DE L'ECOLE – AUTORISATION TRAVAUX DE DELIMITATION

Le conseil municipal :

- Décide de l'implantation de l'école élémentaire et maternelle d'enseignement public sise à l'Etang telle que visée au plan de division en ôtant les lots n°1 et 2 apparaissant sur le plan de division, de l'enceinte de l'école ;
- Décide ainsi d'arrêter et de modifier l'affectation de la propriété communale utilisée par le service public de l'école comme indiqué plus haut après avoir recueilli l'avis du Préfet du Puy de Dôme ;
- Décide d'autoriser le Maire à procéder à tous les actes et travaux de délimitation de celle-ci, conformément au plan de division de la parcelle AE 165 réalisé par le Cabinet de géomètre-expert SERCA-SAYAT ;
- Décider d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

3 ABSTENTIONS, 9 VOIX POUR.

RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, dans la requête n°2300565-1 ;
- Désigne Maître BONICEL-BONNEFOI pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Voté à l'unanimité.

« SUR LES TRACES DE NOS BERGERS » : VENTE DE LIVRES - AUTORISATION D'ENCAISSEMENT

Le conseil municipal fixe le prix de vente de ces ouvrages à 15€ l'un.

Voté à l'unanimité.

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le conseil municipal décide de :

- La création du budget annexe production d'énergies renouvelables en M4 à compter de l'exercice budgétaire 2023 ;
- Approuver les durées d'amortissement ci-dessous :
 - Panneaux photovoltaïques : 20 ans
 - Onduleurs : 10 ans

Voté à l'unanimité.